



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques****Vingt-troisième session**

Genève, 3-4 avril 2017

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations et normes****Questions connexes****Rapport de la Conférence de 2016 sur le Code pour  
les lieux utilisés pour le commerce et les transports  
de l'ONU (LOCODE/ONU)****I. Introduction et participation**

1. Une conférence sur le Code pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports de l'ONU (LOCODE/ONU) s'est tenue le 28 avril 2016 au Palais des Nations à Genève. Elle était organisée par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

2. Elle avait pour objectif :

a) De réunir les différents acteurs de la communauté des utilisateurs du LOCODE/ONU, y compris les administrations publiques, les entreprises du secteur privé (et leurs associations industrielles) et les organisations internationales, pour examiner le cadre stratégique et technologique dans lequel le LOCODE/ONU sera utilisé à l'avenir, ainsi que les questions relatives à la mise à jour et au développement futur de cette norme ;

b) D'examiner les lieux qui, tout en étant actuellement hors du cadre du LOCODE/ONU, intéressent le commerce international et les opérations de transport. Il pourrait s'agir par exemple des zones métropolitaines, des zones de gestion des pêcheries, des zones de production agricole ou des zones de régulation du trafic. Cette session avait pour objet de définir les besoins et de montrer l'importance d'identifier ces « lieux » et leurs rapports possibles avec le LOCODE/ONU ;



c) D'examiner la question de savoir si l'application du LOCODE/ONU devait être étendue à des domaines qui vont au-delà des échanges internationaux, comme l'industrie maritime ;

d) De mettre sur pied un groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU et d'examiner des questions importantes liées à cette fonction de mise à jour. Dans le prolongement de la Conférence consacrée au LOCODE-ONU qui s'était tenue l'année dernière, un réseau de coordonnateurs LOCODE-ONU était en cours de création. Tous les coordonnateurs LOCODE-ONU et les principales parties prenantes intéressées par le Groupe chargé de la mise à jour avaient été invités à prendre part à la session.

3. Les pays ci-après étaient représentés : Chine, Estonie, Italie, Japon, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Sénégal, Thaïlande et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne (UE) étaient aussi présents. Les organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la Conférence : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation maritime internationale (OMI), Centre du commerce International (CCI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Union postale universelle (UPU). Les organisations non gouvernementales ci-après ont également participé à la session : Bureau international des containers et du transport intermodal (BIC) et GS1. Au nombre des entités du secteur privé ayant participé à la Conférence figuraient COSCON, Esri, Google, GT Nexus, IHS Maritime & Trade, SMDG et l'International Port Community Systems Association (IPCSA).

## **II. Exposés de caractère général**

### **A. Allocution de bienvenue**

4. La Directrice de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a ouvert la Conférence conjointement avec le Président du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

5. La Directrice s'est dite satisfaite des travaux effectués depuis la Conférence de 2015 sur le LOCODE/ONU et a dit espérer qu'ils soient aussi satisfaisants à l'avenir. Elle a donné un aperçu de l'utilisation du LOCODE/ONU par le secteur privé, les organismes publics (en particulier les autorités douanières) et les organisations internationales, et a rappelé que le LOCODE/ONU était non seulement un instrument de facilitation du commerce, mais aussi de sécurité maritime et de protection de l'environnement. Elle a également indiqué combien elle jugeait nécessaire d'intégrer des représentants des pays d'Amérique latine à la communauté des utilisateurs du LOCODE/ONU. Elle a de même souligné la nécessité de faire davantage participer la communauté des utilisateurs à la mise à jour du LOCODE/ONU, entre autres pour la mobilisation de ressources et pour favoriser la mise à jour et l'amélioration de la norme sur le long terme, notamment au vu des compressions budgétaires actuelles au sein du système des Nations Unies.

6. Le Président du CEFACT-ONU a rappelé aux participants à la Conférence l'importance de ce code et son utilisation largement répandue au sein du CEFACT-ONU, ce dont témoignaient diverses recommandations relatives à la facilitation du commerce. Il a également présenté son utilisation dans de nombreux règlements de par le monde, y compris dans les certificats d'origine, les conventions relatives aux transports internationaux, les certificats sanitaires et phytosanitaires, les normes de la CITES et presque tous les règlements douaniers du monde entier. Il a également souligné la coopération directe avec d'autres organismes de normalisation tels que l'Association du transport aérien international (IATA), l'Organisation maritime internationale (OMI),

l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ainsi que de nombreuses autres organisations présentes.

## **B. Rapport du secrétariat sur les activités déployées dans le cadre du LOCODE/ONU depuis la Conférence de 2015**

7. Le secrétariat de la CEE a présenté un rapport sur le développement du LOCODE/ONU depuis la Conférence du 24 avril 2015 et a rappelé les décisions prises pendant la Conférence (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/8, partie VI). En 2016, la vingt-deuxième plénière du CEFACT-ONU avait approuvé le rapport sur la Conférence de 2015.

8. À la suite de la décision prise en 2015, le secrétariat de la CEE a créé un réseau de coordonnateurs (points focaux) du LOCODE/ONU. Ils étaient actuellement au nombre de 28. Un effort particulier avait été fait pour susciter des candidatures de la part des 20 États membres qui détiennent la majorité (les trois quarts) des listes de codes LOCODE-ONU. Plusieurs rappels ont été adressés aux États membres les invitant à soumettre des candidatures aux points focaux.

9. Le mandat des coordonnateurs nationaux du LOCODE-ONU a été approuvé par la plénière du CEFACT-ONU à sa vingt-deuxième session, en avril 2016 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/16).

10. Un guide technique établi par le secrétariat de la CEE a été distribué aux points focaux nationaux. Le secrétariat a en outre organisé plusieurs séances de formation à l'intention des coordonnateurs récemment nommés. Le matériel de formation a été publié sur le site Web et est librement téléchargeable (<http://www.unece.org/index.php?id41503#/>).

11. L'une des décisions de la Conférence de 2015 a été de mettre sur pied le Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE-ONU qui s'est réuni pour la première fois dans l'après-midi, immédiatement après la Conférence sur le LOCODE-ONU. Il a été décidé que la première activité du Groupe consisterait à examiner les aspects commerciaux et l'ordonnement des tâches du LOCODE/ONU. Les résultats de cette étude devraient faciliter la refonte du système LOCODE-ONU.

## **C. Projet pilote permettant de visualiser le LOCODE/ONU sur une carte**

12. L'idée d'un projet pilote de cartographie LOCODE/ONU a été présentée par le secrétariat, qui a également expliqué le choix des coordonnées de latitude et de longitude pour la cartographie de la norme, et les moyens utilisés pour vérifier l'emplacement des lieux visés.

13. Pour appuyer le pilote, Esri<sup>1</sup> a présenté la plateforme ArcGIS, une application « du nuage » qui permet de visualiser sur une carte un emplacement recensé à l'aide du LOCODE/ONU. L'application permettait à l'utilisateur de zoomer sur l'emplacement concerné et de recueillir les métadonnées s'y rapportant.

14. Les participants à la Conférence LOCODE/ONU ont réagi positivement à l'idée d'élaborer ce projet pilote dans le but spécifique de faire ressortir les erreurs dans les métadonnées. Des informations fiables et faisant autorité offriraient en effet un cadre à partir duquel pourraient être mesurées et contrôlées les listes de codes assignées dans le LOCODE/ONU.

<sup>1</sup> <http://www.esri.com/>.

### III. Débat technique

#### A. Autres normes permettant d'identifier des lieux

##### 1. Demande d'un nouvel identifiant géographique pour répondre aux besoins opérationnels du secteur agricole

15. Le coordonnateur du domaine de l'agriculture du CEFACT-ONU a donné un aperçu de l'utilisation de la cartographie de lieux dans ce domaine. Il importait ici de pouvoir définir précisément l'emplacement géographique d'une parcelle devant recevoir des engrais ou faire l'objet d'un traitement chimique par pulvérisation. À cette fin, l'agriculture avait recours au registre des « Blue Numbers », un registre mondial destiné aux cultivateurs de l'agriculture durable, et aussi à celui des codes lieu-fonction (Global Location Numbers – GLN). La relation entre ces solutions et le LOCODE/ONU a été brièvement examinée.

##### 2. Le registre « Blue Numbers » du CCI

16. Le secrétariat du Centre du commerce international (CCI) a présenté un exposé sur le registre des Blue Numbers du CCI et sur l'action stratégique déployée à l'appui des ODD 2, 8 et 12<sup>2</sup>. Le CCI souhaitait favoriser en amont les producteurs des marchés émergents en agissant au niveau de la viabilité commerciale et de la capacité des agriculteurs à œuvrer dans le sens de la durabilité.

17. Il a été souligné qu'un mécanisme de communication s'imposait entre les producteurs en amont et les besoins des clients des pays industrialisés. Étant donné la difficulté pour de grandes organisations d'identifier les agriculteurs exerçant en amont, il a été suggéré d'avoir recours à des parties tierces (là où les agriculteurs n'ont pas accès à la technologie). La nécessité de s'interroger sur les méthodes permettant d'améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement a été évoquée. Il fallait que les gouvernements sachent où se situent les lacunes en matière de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement, mais, pour l'heure, il n'existait pas de données le permettant.

##### 3. Les solutions permettant de situer des lieux sur une carte

18. Un représentant de Google a montré comment représenter des lieux à l'aide de polygones et de cellules. Il a en outre présenté deux approches mises au point par Google, à savoir la Geometry Library S2 et l'Open Location Code (un système alphanumérique d'encodage de lieux plus facile à utiliser que celui des latitudes/longitudes).

#### B. Utilisation du LOCODE/ONU dans le secteur maritime

##### 1. Système de codes pour installations portuaires et terminaux maritimes

19. Le secrétariat de l'Organisation maritime internationale (OMI) a fait savoir que l'OMI envisageait d'apporter un soutien en matière de TI en sa qualité de partenaire potentiel du LOCODE/ONU. Pour faciliter la surveillance en matière de sécurité et de pollution, elle devait pouvoir localiser des endroits précis en mer, mais aussi dans les ports et les installations côtières. Comme cela avait été expliqué lors de la Conférence de 2015, le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes (GISIS) avait recours au LOCODE/ONU comme apport de données centrales pour l'identification des ports. Elle utilisait le LOCODE/ONU à cinq caractères comme base d'identification des ports et

---

<sup>2</sup> <http://www.un.org/sustainabledevelopment/>. ODD 2 : faim zéro ; ODD 8 : travail décent et croissance économique ; ODD 12 : modes de consommation et de production durables.

y ajoutait une extension à quatre caractères permettant d'identifier des lieux annexes, par exemple des installations de terminaux.

20. Le représentant de l'OMI a souligné que son organisation était tributaire des sources de données des États membres et que les modules du GISIS étaient librement accessibles au public. La validité de l'ensemble des données du LOCODE/ONU était donc essentielle pour ces modules. L'OMI a manifesté un intérêt pour des mises à jour plus fréquentes et plus opportunes, de préférence aux mises à jour bisannuelles qui se pratiquent actuellement.

21. Le représentant de l'OMI a également souligné que, lorsque les États membres interviennent dans la partie du LOCODE/ONU qui les concernent, la base de données de l'OMI pouvait en être affectée. Un objectif à terme serait de réunir l'ensemble des États membres de l'OMI, la CEE et d'autres organismes des Nations Unies pour s'assurer que tous sont informés du bon usage du LOCODE/ONU et savent comment procéder pour les mises à jour.

## **2. Gestion passée, présente et future des ports (communautés portuaires et ports recensés dans le LOCODE/ONU)**

22. Le représentant de l'International Port Community Systems Association (IPCSA) a fait part de l'expérience de l'Association en matière de gestion des ports. Organisme d'abord européen à sa création, l'IPCSA avait une portée internationale depuis 2014. Dans toute la mesure du possible, l'ensemble de ses membres utilisaient le LOCODE/ONU pour le codage de lieux. Ce système offrait l'avantage de la clarté, de l'opérabilité sémantique et d'une applicabilité mondiale, tant pour les entreprises que pour les pouvoirs publics.

23. Face aux craintes de répercussions négatives que pourraient occasionner les changements apportés au LOCODE/ONU, les solutions suivantes ont été suggérées :

- Avant toute approbation de modification de code, s'enquérir des répercussions sur le plan national et international ;
- Communiquer les changements à l'échelle mondiale, à l'ensemble des partenaires commerciaux et des pays concernés ;
- Notifier les changements en temps utile à l'ensemble des parties concernées (soit six mois avant leur introduction), de telle manière que les systèmes électroniques puissent être mis à jour en conséquence.

24. Les participants ont dit escompter l'avènement d'une nouvelle génération d'informations dynamiques s'appuyant sur les informations administratives statiques aujourd'hui disponibles. En bref, la cartographie de lieux était la base du suivi et du repérage. Le LOCODE/ONU était appelé selon eux à former à l'avenir une part essentielle de l'échange et de la distribution d'informations.

## **3. Points brièvement abordés par les participants**

25. Lors des questions/réponses qui ont suivi les exposés, le représentant de la FAO a brièvement exposé l'un des projets de son organisation se prêtant à l'utilisation du LOCODE/ONU. Le secrétariat de la CEE l'a remercié d'en avoir fait part aux autres participants.

26. Le représentant d'IHS Maritime & Trade a fait savoir que l'IHS se servait du LOCODE/ONU et a exprimé le souhait de se joindre au Groupe chargé de la mise à jour du Code.

27. Le représentant de la Chine a fait savoir qu'en dépit des difficultés rencontrées, son pays s'était engagé dans l'application de normes à l'échelle nationale, y compris celles du

LOCODE/ONU. La Chine était soucieuse d'une plus grande harmonisation, notamment pour éviter les effets néfastes que pourraient entraîner les changements apportés au Code.

28. Lors de la synthèse du matin, le Président du CEFACT-ONU a exprimé l'avis que cette conférence offrait une bonne occasion de développer la compréhension mutuelle. C'est la Vice-Présidente du CEFACT-ONU, responsable du LOCODE/ONU, qui a présidé la session de l'après-midi. L'annonce y a été faite que la troisième Conférence sur le LOCODE/ONU se tiendrait à l'occasion du Forum du CEFACT-ONU, en mars 2017, à Genève.

## **IV. Réunion des coordonnateurs nationaux LOCODE-ONU et des parties prenantes concernées**

### **A. Exposé du secrétariat**

29. Le secrétariat de la CEE a ouvert la séance de l'après-midi avec une présentation du mandat du Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU, l'exposé du besoin d'une étude sur les aspects commerciaux du LOCODE/ONU et la présentation de certaines questions d'ordre général que pose la mise à jour du Code.

30. Par souci d'assurer durablement la mise à jour et le développement du LOCODE/ONU, il a été décidé, lors de la Conférence de 2015, de créer un groupe spécialement investi de cette tâche. Les objectifs de ce groupe sont, pour l'heure, les suivants :

- Surveiller les besoins commerciaux pouvant apparaître en lien avec l'identification de lieux concernés par le commerce international et les transports internationaux, et par les nouvelles technologies ;
- Favoriser le dialogue avec les parties prenantes externes ayant un poids particulier ;
- Continuer de renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux du LOCODE/ONU ;
- Mettre son expérience à la disposition des parties intéressées, s'agissant des questions importantes qui peuvent se poser en rapport avec la mise à jour et le développement du Code ;
- Proposer des politiques en la matière et veiller à leur application ;
- Soutenir les activités et les projets liés au LOCODE/ONU, s'agissant en particulier de la refonte du système d'enregistrement et de production du Code sur la base des technologies les plus récentes.

31. Il a été décidé que les membres du Groupe – tous experts du CEFACT-ONU – se réuniraient tous les deux mois par téléconférence.

32. Il a été recommandé qu'une étude de faisabilité soit menée aux fins d'analyser les nouveaux aspects commerciaux à prendre en compte dans le cadre du LOCODE/ONU avant d'élaborer une proposition de refonte du système actuel. Celui-ci, élaboré en 2002, ne semblait plus répondre à tous les besoins actuels en matière commerciale. La liste de codes aurait ainsi été multipliée par 10 depuis sa création.

33. Le secrétariat de la CEE a souligné l'importance d'une méthodologie claire pour la communication des changements apportés au LOCODE/ONU, d'autant plus lorsqu'il s'agit de changements conséquents. Un préavis de six mois devrait ainsi être donné à la communauté des utilisateurs. Les détails d'une telle méthodologie restaient cependant à préciser, soit par le biais des Notes du secrétariat publiées avec chaque nouvelle édition du

LOCODE/ONU, soit par celui des bulletins s'y rapportant. Il importait que soit défini le concept de « changements importants » et que soit déterminé le meilleur moyen de les prendre en compte.

34. Le secrétariat de la CEE a appelé l'attention sur le fait que l'IATA assignait ses propres codes à certaines gares ferroviaires pour faciliter le transport multimodal.

## **B. Études de cas sur l'amélioration de la qualité des données du LOCODE/ONU à l'aide d'outils et logiciels libres**

35. Le COSCON<sup>3</sup> a évoqué une étude de cas portant sur différentes méthodes devant permettre d'améliorer la qualité des données du LOCODE/ONU. Différents outils ont ainsi été présentés, à savoir entre autres des correcteurs orthographiques, des outils de dépistage d'erreurs de typographie et de vérification d'intitulés incomplets, de doublons et de lacunes dans les métadonnées.

## **C. ISO 9897 CEDEX (Identification des parties et codes de lieux) : une extension du LOCODE/ONU**

36. Le représentant du Bureau international de conteneurs (BIC) a fait un exposé sur l'historique du BIC, une ONG désormais accréditée auprès de l'ONU. Il a expliqué que l'objectif premier du Bureau était l'établissement de codes pour les conteneurs (codes BIC) à l'aide du LOCODE/ONU. Il a fait part de l'intérêt du BIC pour l'harmonisation des codes et pour une participation aux travaux collaboratifs sur le LOCODE/ONU.

37. La Vice-présidente du CEFACT-ONU responsable du LOCODE/ONU a observé que la CEE n'avait pour l'heure pas connaissance des différents systèmes de l'industrie utilisant le LOCODE/ONU, tout en faisant remarquer qu'il serait très utile de les identifier et d'en établir le catalogue.

38. Le secrétariat de l'ONU a recommandé l'élaboration d'un fichier central, par le biais d'une application Web, dans lequel les parties prenantes pourraient notifier les organisations ou les sociétés utilisant actuellement le LOCODE/ONU, avec une description du système concerné.

39. Il a en outre recommandé que les extensions au LOCODE/ONU répondant à des besoins commerciaux spécifiques (telles que les extensions de l'OMI correspondant à des installations portuaires, précédemment évoquées), continuent de faire l'objet de mises à jour séparées afin d'éviter d'éventuelles conséquences néfastes.

## **D. Table ronde sur le mandat proposé pour le Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU**

40. La Présidente a invité les participants à faire part de leurs observations concernant le mandat proposé pour le Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU. Elle a souligné que les membres de ce groupe seraient des experts du CEFACT-ONU et non des représentants de sociétés commerciales. L'enregistrement des experts du CEFACT-ONU pourrait facilement se faire par le site Web de la CEE.

<sup>3</sup> <http://www.coscon.com/home.do>.

41. Le représentant de l'Espagne a suggéré que soit donné un complément d'information sur les coordonnateurs institutionnels à l'intention des grandes organisations utilisatrices évoquées dans le mandat.

42. Le représentant de l'UE a évoqué les difficultés dont l'Union avait eu connaissance en rapport avec l'assignation de codes LOCODE/ONU à des ports de pêche. Le secrétariat de la CEE a fait observer que cela semblait sortir du cadre de la Recommandation 16 et suggéré l'application d'un système d'extension à cette fin. Il a été noté que le Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU débattrait de cette question et déterminerait s'il y avait lieu de réviser le champ d'application du Code tel que défini dans la Recommandation 16.

43. Le représentant de GT Nexus a fait part de l'usage que faisait son organisation du LOCODE/ONU et a suggéré que les coordonnateurs nationaux disposent de directives et d'instructions visant un objectif de cohérence. Le secrétariat de la CEE a indiqué que des efforts étaient faits dans ce sens, notamment avec l'élaboration de matériels de formation destinés aux coordonnateurs. Plusieurs participants se sont rejoints sur l'importance des procédures d'harmonisation.

44. Le représentant du Maroc, en sa qualité de coordonnateur national, s'est fait l'écho des difficultés rencontrées, lesquelles concernaient aussi bien l'aspect technique que celui de la collecte d'informations auprès des différentes administrations. Le secrétariat de la CEE a répondu qu'au vu des maigres ressources mises à sa disposition, il devait se tourner vers les gouvernements pour obtenir davantage de soutien et qu'il comprenait donc bien les difficultés que pouvaient rencontrer les coordonnateurs nationaux du LOCODE/ONU.

45. Les représentants de la Thaïlande et de la Norvège se sont étonnés du fait que soient publiées des entrées n'ayant pas été officiellement approuvées. Le secrétariat de la CEE a répondu qu'il fallait trouver un équilibre entre l'option consistant à n'enregistrer que les seules entrées ayant été officiellement approuvées (marquées de la lettre « A ») et la soumission d'une demande immédiate d'inscription au LOCODE/ONU (devant faire l'objet d'un référencement rapide pour le commerce international). C'était précisément l'une des principales raisons de la création d'un réseau de coordonnateurs nationaux, chargés de veiller à ce que ces questions soient traitées au plan national.

46. Le représentant de l'Estonie a fait observer que les ports de son pays étaient détenus par des intérêts privés à hauteur de 99 %. Un cas s'était produit par le passé où une entreprise avait changé de nom après avoir fait l'acquisition d'un port sans en avoir demandé l'autorisation à l'administration.

47. Il a également émis la suggestion d'ajouter des classifications fonctionnelles au LOCODE/ONU (par exemple les ports de pêche). Le secrétariat de la CEE a proposé pour ce faire un système de codage par filiation.

48. Le représentant du Japon a demandé si l'étude consacrée aux aspects commerciaux du LOCODE/ONU prendrait en compte les critères d'approbation et de validation des assignations de codes à de nouveaux lieux. Il a également demandé si le Comité national de facilitation du commerce (NTFC) pourrait jouer un rôle dans l'atténuation des répercussions néfastes des changements apportés au LOCODE/ONU.

49. Le représentant de la Thaïlande a fait observer que, si de nombreux aéroports étaient reconnus à la fois par l'OACI et par l'IATA, certains d'entre eux n'étaient reconnus que par une seule de ces deux organisations. Il a souhaité savoir quel agrément suffirait pour soumettre une demande d'inscription d'un aéroport au LOCODE/ONU. De l'avis du représentant de l'Union postale universelle (UPU), l'agrément de l'OACI serait préférable.

50. Le représentant du BIC a présenté un système numérique de codage des voies ferrées réalisé à partir du LOCODE/ONU, disponible sur le site Web du Bureau.

51. Le secrétariat de la CEE a réitéré l'importance de l'étude de faisabilité consacrée aux aspects commerciaux du LOCODE/ONU et le besoin urgent d'aller de l'avant dans ce domaine. Une équipe de volontaires avait été mise sur pied à cet effet, comprenant notamment des représentants de la Norvège, du Japon, de la Thaïlande, de l'UE, de l'OMI, de GT Nexus et d'IHS Maritime & Trade.

## V. Propositions et perspectives

52. Le secrétariat de la CEE a résumé comme suit les principales conclusions de la Conférence :

- La création d'un Groupe chargé de la mise en œuvre du LOCODE/ONU a été proposée pour répondre aux principaux problèmes se posant en liaison avec la mise à jour et le développement du LOCODE/ONU ;
- Il a été proposé de nommer la Vice-présidente du CEFACT-ONU à la présidence du Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU ;
- La première activité du Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU sera une étude consacrée aux aspects commerciaux du Code ;
- Les résultats de l'étude serviront à la refonte du système ;
- Les résultats de l'étude seront présentés à la prochaine conférence sur le LOCODE/ONU ;
- Un fichier central sera créé afin de montrer l'usage que fait la communauté des utilisateurs du LOCODE/ONU ;
- Des logiciels libres seront identifiés et utilisés dans un but d'amélioration de la qualité des données du Code ;
- Toutes observations concernant le projet de mandat du Groupe chargé de la mise à jour du LOCODE/ONU devront être adressées au secrétariat de la CEE avant la fin de mai 2016.

53. Le secrétariat de la CEE a fait savoir qu'il continuait de travailler étroitement avec la communauté des utilisateurs pour appuyer le développement, le renforcement et la mise à jour du LOCODE/ONU dans la durée.

---